

PROPOSITIONS D'INDICATEURS - CPO FESTIVAL

FESTIVAL MUSICA

Ce tableau d'indicateurs sera complété en fin de convention par une auto-évaluation et un bilan reprenant l'ensemble de ces points

Axes stratégiques	Objectifs	N°	Intitulé de l'indicateur	2025	2026	2027	2028	descriptif qualitatif action
Soutien à la création artistique Promouvoir la création artistique et développer une stratégie de diffusion de la vitalité artistique et de la diversité des esthétiques dans le cadre de la politique des festivals	Soutenir et promouvoir la création, notamment régionale, au sein de la programmation du festival	A	Faire découvrir la diversité artistique (émergence artistique, nouvelles écritures notamment numériques, pluralité des formats, pluralité des langues et des expressions artistiques)					
		A-1	1. Nombre de nouvelles creations programmées dans le festival					
			dont productions					
			dont coproductions					
			Nombre de créations mondiales					
			Nombre de créations françaises					
		A-2	2. Nombre de nouvelles creations programmées dans le festival par des artistes et ensembles locaux					
			dont productions					
			dont coproductions					
		A-3	Enrichir une offre de création musicale jeune public par l'accompagnement à la création et l'accueil de projets en lien avec des réseaux locaux, nationaux et européens					
			3. Nombre de projets					
			dont part coproductions					
			dont artistes regionaux					
		A-4	4. Nombre de billets mis en vente sur l'ensemble du festival					
			dont part des nouvelles creations/sur le nombre de billet mis en vente					
	Favoriser la diffusion de la création dans un souci de diversité des esthétiques	B	Promouvoir la scène française dans sa diversité					
		B-1	5. Nombre d'artistes totaux accueillis ou dont l'œuvre est programmée sur la durée du festival					
	Accompagner l'emergence	C	Favoriser l'éclosion de jeunes talents de demain à travers des démarches encourageantes à l'endroit des jeunes générations					
		C-1	6. Nombre de creations ou d'oeuvres emergentes programmées ou exposées					
			Valoriser la politique de l'état en matière de commande					
		C-2	7. Liste des œuvres et projets artistiques ayant bénéficié de l'Aide à l'écriture d"œuvre musicale originiale					
	Parite/diversité	C-3	8. Pourcentage d'artistes femmes programmées ou exposées					
		C-4	9. Pourcentage d'œuvres/projets artistiques portés par des compositrices et directrices de projets					
		C-5	10. Pourcentage de représentativité homme/femme dans les équipes du festival					
		C-6	11. Pourcentage de représentativité homme/femme dans les commandes artistiques					
	Renforcer les collaborations / Développer la politique de partenariats	D	Développer des partenariats à travers des réseaux de coopération, du local à l'international					
		D-1	12. Nombre de structures partenaires des actions de partenariat					Préciser la nature des actions de partenariat corpoduction corealisation tournée itinerante
			dont partenaires regionaux					
			dont partenaires nationaux					
			dont partenaires internationaux					
		D-2	13. Nombre de professionnels accueillis pendant le festival					
	Structurer les réseaux	E	Approfondir les synergies de coopération régionale établies depuis 2019 et favoriser la circulation des œuvres					
		E-1	14. Nombre de projets co-construits					Accueil de personnes en situation de handicap, administration, référent développement durable
			Listes des partenaires					Collectif JP, Fevis, Ramdam
								rencontres debat seminaires
	Accompagner la formation des equipes	F	Se doter d'une équipe professionnelle aux compétences adaptées au projet artistique					
		F-1	15. Nombre de personnes de l'équipe professionnelles ayant suivi une formation					

Coopération et structuration	Actions de sensibilisation et EAC	F-2	16. Nombre total d'heures de formation cumulées	
		G	Proposer un programme d'action d'éducation artistique et culturel original en cohérence avec la programmation du festival	
		G-1	17. liste et nature des actions menées	
		G-2	18. Nombre de personnes bénéficiaires de ces actions	
		H	Renforcer l'offre d'éducation artistique et culturelle auprès du secteur scolaire et des pratiques amateurs, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en territoire rural	
		H-1	19. Nombre d'établissements de l'éducation nationale (par niveaux)	
		H-2	20. Nombre d'établissements en QPV	
		H-3	21. Nombre d'établissements dans la CeA hors Strasbourg	
		H-4	22. Nombre d'actions de médiations et de jeunes concernés (par tranche d'âge)	
		H-5	23. Nombre d'heures dispensées	
	Inscription territoriale dans une démarche de cohésion sociale dans les pratiques festivières	I	Développer un ancrage territorial permettant de structurer la présence et la diffusion artistique et culturelle sur le territoire	
		I-1	24. lister les collectivités partenaires (villes, départements, Région, autres)	
		I-2	25. Nombre et liste des structures locales partenaires (lieux culturels, sociaux, éducatifs, sanitaires)	
		I-2	26. Préciser l'aire géographique des partenariats	
		I-3	27. Préciser la particularité du territoire d'implantation du festival	
		I-3	ruralité, politique de la ville	
		I-4	28. Nombre et liste de projets de coopération transfrontalière	
		I-5	29. Nombre et liste d'actions menées dans des quartiers inscrits dans les politiques de la Ville	
		I-6	30. Nombre d'actions menées en zones rurales par le festival	
Encourager et favoriser l'accès pour tous à la culture et l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire régional	Accessibilité et inclusion	J	Développer une accessibilité et une ouverture au public	
		J-1	31. Nature et nombre des actions conduites en direction des publics dans toute leur diversité (public du champ social, public en situation de handicap, etc.)	
		J-2	32. Nombre de personnes bénéficiaires de ces actions	
		J-3	33. Part de spectacles et œuvres rendus accessibles aux différents champ du handicap	
		K	Développer une politique tarifaire adaptée au plus grand nombre	
		K-1	34. Tarif le plus bas / tarif le plus élevé / tarif moyen	
		K-2	35. Conditions de gratuité/réduction (si applicable)	
		L	Poursuivre les dispositifs de participation des publics à la programmation du festival	
		L-1	36. Liste commentée des projets "programmé par les publics"	
Encourager la sobriété, le développement durable	Développement durable et mutualisations	M	Se conformer à la charte de développement durable et s'engager à mettre en œuvre trois des dix objectifs suivants	
		M-1	37. liste et nombre des démarches de mobilité douce et actives	navette, covoiturage, transport en commun, déplacements non polluants
		M-2	38. démarches entreprises pour une alimentation responsable	
		M-3	39. démarches entreprises pour une gestion responsable des déchets	
		M-4	40. démarches entreprises pour une politique d'achats durables et responsables	
		M-4	logique de cycle de vie et de coût global, sélection de ses fournisseurs	
		M-5	41. démarches entreprises pour le respect des sites naturels, des espaces verts de la biodiversité	
		M-6	42. démarches entreprises pour développer un management responsable	
		M-6	référénts de développement durable,formation des équipes de management	
Prévention des risques, Plan de lutte VHSS	VHSS	M-7	43. démarches de sensibilisation entreprises en matière d'eco responsabilité	
		M-7	communication vers partenaires festivaliers fournisseurs et habitant.es	
		N	Mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels	
		N-1	44. Démarches entreprises pour être en conformité avec les obligations légales en matière de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels	
		N-2	45. Plan de formation pour les dirigeants et principaux cadres de la structure porteuse du festival, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS	
		N-3	46. actions entreprises pour sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques	
		N-4	47. Nomination d'un/une référent.e sur les questions de préventions des VHSS	
		N-5	48. existence d'un dispositif de signalement efficace pour les personnes victimes de VHSS	
		N-6	49. démarches mises en place pour mise le suivi et l'évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS	